



## A4 Mise en service et fonctionnement

### Mise en service

- Apporter l'équipement de base sur place (selon la liste du matériel figurant à l'annexe A3)
- Tester la liaison POLYCOM (raccordement au réseau: CER et poste de commandement OCRég/OCCne)
- Mettre les gilets munis du logo PRU
- Assurer l'accès au bâtiment prévu pour le PRU
- En cas de panne de courant: mettre en marche le groupe électrogène de secours (en tenant compte de la consommation des appareils utilisés, conformément à l'annexe A5), éclairer le PRU si nécessaire
- Prendre contact avec l'OCRég/OCCne et prendre des informations sur l'événement (selon le flux des informations défini à l'annexe A6)
- Installer le PRU; régler les processus, mettre les documents à disposition (selon la liste du matériel figurant à l'annexe A3)
- Organiser le ravitaillement du personnel
- Signalisation du PRU (oriflamme, indicateurs de direction, etc.)
- Annoncer la disponibilité opérationnelle à l'OCRég/OCCne et à la CER par POLYCOM

### Fonctionnement

- Informer la population de la situation, selon les besoins (en suivant les directives de l'OCRég/OCCne)
- Répondre aux questions de la population conformément à la position officielle et à la FAQ (selon le flux des informations défini à l'annexe A6)
- Soumettre à l'OCRég/OCCne les questions qui ne trouvent pas de réponse dans la position officielle et la FAQ
- Informer continuellement l'OCRég/OCCne de la situation au PRU
- Informer l'OCRég/OCCne en cas d'incertitude quant à la suite à donner
- Lancer ou transmettre des appels d'urgence par POLYCOM
- Se tenir prêt pour de nouvelles tâches assignées par l'OCRég/OCCne
- Recevoir les offres d'aide émanant de la population au niveau communal (coordination par l'OCRég/OCCne)
- Planifier la relève
- Maintenir le fonctionnement du PRU jusqu'à réception de l'ordre de le mettre hors service ou de le fermer temporairement

### Prestations supplémentaires optionnelles

- Fournir de l'électricité à la population, selon le site et la situation
- Soutenir, si nécessaire, l'OCRég/OCCne dans l'organisation de prestations supplémentaires (p. ex. remise de biens de consommation)